

LE COMITE SYNDICAL

En sa séance du 15 janvier 2025 à 08h00, convoqué par le président du SPCPF par lettre n°543/2025/SPC du 23 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Fernand TAHIATA, étant secrétaire de séance ;

Le nombre de délégués en exercice étant de 94, il a été constaté le quorum avec les 48 membres présents et 23 pouvoirs ;

Membres présents

Archipel	Commune	Nom	Prénom	Statut
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rapa	TEIPOARII épouse RIARIA	Annette	Suppléant
Australes	Rimatara	HATITIO	Artigas	Titulaire
Australes	Rimatara	IOANE	Théodore	Suppléant
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Comcom Hava'i	Havaï	ROOPINIA	Johann	Titulaire
Comcom Hava'i	Havaï	TAURUA	Lucky	Titulaire
Iles du Vent	Hitiaa o te ra	TAGAROA	Tamatoa	Titulaire
Iles du Vent	Papara	PUNUA	Urarii	Titulaire
Iles du Vent	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
Iles du Vent	Papeete	BORDET	Patrick	Titulaire
Iles du Vent	Papeete	TEMEHARO	René	Titulaire
Iles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Iles du Vent	Punaauia	CHING	Jean-Pierre	Suppléant
Iles du Vent	Taiarapu Est	VIVISH	Titaua	Titulaire
Iles du Vent	Taiarapu Ouest	ROCHETTE	Christine	Titulaire
Iles du Vent	Taiarapu Ouest	TARIHAA	Jonathan	Titulaire
Iles du Vent	Teva I Uta	POROÏ épouse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Iles sous le Vent	Bora Bora	TONG SANG	Gaston	Titulaire
Iles sous le Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Iles sous le Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Iles sous le Vent	Taputapuatea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Iles sous le Vent	Taputapuatea	BECQUET	Patrick	Suppléant
Iles sous le Vent	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Iles sous le Vent	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Marquises	Fatu Hiva	TAMETONA	Jean-Maxime	Titulaire
Marquises	Fatu Hiva	TUIEINUI	Henri	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH-SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI épouse CIANTAR	Victorine	Titulaire
Marquises	Tahuata	TEHAHE	Anna	Suppléant

Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Huka	OHU	Nestor	Titulaire
Marquises	Ua Pou	KAIHA	Joseph	Titulaire
Tuamotu Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Suppléant
Tuamotu Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu Gambier	Gambier	GOODING	Jerry Heiarii	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hao	MAI-TAKAMOANA épouse APA	Mauricette	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura, Torikura	Titulaire
Tuamotu Gambier	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau, Atanatia	Titulaire
Tuamotu Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu Gambier	Manihi	DROLLET	John	Titulaire
Tuamotu Gambier	Manihi	HURI	René	Suppléant
Tuamotu Gambier	Rangiroa	MAURI épouse TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu Gambier	Tatakoto	HATUUKU	Louis	Titulaire

Pouvoirs

Archipel	Commune	Nom	Prénom	Pouvoir à
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Frederic RIVETA
Iles du Vent	Hitiaa o te ra	FLOHR	Henri	Tamatoa TAGAROA
Iles du Vent	Mahina	FRITCH	Edgard, Hinoï	Fernand TAHIATA
Iles du Vent	Taiarapu Est	JAMET	Anthony	Titaua VIVISH
Iles du Vent	Teva I Uta	ALPHA	Tearii Te Moana	Namoeata BERNARDINO
Iles sous le Vent	Huahine	LEMAIRE	Gaston	Pierre TERAIHAROA
Iles sous le Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Gaston TONG SANG
Iles sous le Vent	Maupiti	VAROA	Pero	Woullingson RAUFAUORE
Iles sous le Vent	Tahaa	BOU KAN SAN	Jocelyne	Patricia AMARU
Iles sous le Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Thomas MOUTAME
Iles sous le Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Cyril TETUANUI
Marquises	Hiva Oa	RAUZI épouse FREBAULT	Joëlle	Henri TUEINUI
Marquises	Ua Pou	CANDELOT	Ady	Jospeh KAIHA
Tuamotu Gambier	Arutua	TAPUTUARAI	Reupena	Mauricette APA
Tuamotu Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Tuanainai NARII
Tuamotu Gambier	Fakarava	TOROHIA	Tautahi	Simplicio LISSANT
Tuamotu Gambier	Makemo	TOKORAGI	Félix	Cécile TARAHU
Tuamotu Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Yseult BUSTCHER
Tuamotu Gambier	Puka Puka	TEAOTU	Heremano	René HURI
Tuamotu Gambier	Puka Puka	VILLANT	Raphaël	John DROLLET
Tuamotu Gambier	Reao	LENOIR	Matatini	Théodore IOANE
Tuamotu Gambier	Reao	TEPAKOU	Vetea	Jonathan TARIHAA
Tuamotu Gambier	Tatakoto	TEAGAI	Ernest	Louis HATUUKU

Présents : 48
Procurations : 23
Votants : 71
Abstention : 0
Vote pour : 71
Vote contre : 0

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu la loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
Vu la loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française.



- Vu la loi n° 96-609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-Mer ;
Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française,
Vu le décret n° 72-407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
Vu le décret n° 80-918 du 13 Novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 Juillet 1977 et 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
Vu l'arrêté n°3453 MAT du 05 février 1980 modifié portant création d'un syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L5211-10 et L2122-22 ;
Vu l'arrêté n° HC 667 DIRAJ/BAJC/rr du 24 décembre 2024 portant modifications des statuts du SPCPF ;
Vu les statuts du SPC et notamment l'article 23

Exposé des motifs

Dans le cadre des dispositions transitoires prévues à l'article 23 des statuts, le syndicat continue d'exercer les compétences qui lui avaient été dévolues en tant que syndicat de communes, jusqu'à l'achèvement des opérations qui étaient engagées et telles qu'annexées aux statuts.

Ce même article prévoit que le syndicat doit alors créer un budget annexe au sein duquel il prend soin d'isoler l'ensemble des recettes et des dépenses, dont les amortissements, liées à l'exécution de ces opérations.

Le budget annexe fait notamment apparaître l'actif et le passif associées à ces opérations ainsi que les contributions à devoir acquitter par les communes adhérentes au titre des opérations considérées.

La clôture du budget annexe sera ensuite prononcée dès lors que l'intégralité des opérations annexées au statut a été achevée.

Enfin, l'excédent ou le déficit constaté sera pris en charge par le budget principal du Syndicat.

Après en avoir délibéré, la décision suivante sont prises :

ADOPTE

Article 1 : Est créé le budget annexe transitoire du SPCPF.

Article 2 : Le budget annexe comprend les opérations engagées et non achevées à la création du présent budget annexe, listées en pièce jointe.

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Président et le Trésorier des îles du Vent sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Acte exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :

et publication du :

Le Président



Cyril TETUANUI



Liste des opérations engagées et non achevées à la création du budget annexe transitoire du SPCPF

Année de programmation	Opération	Références arrêtés de financement	Date arrêté
2021	Conduites d'opération, études et maîtrise d'œuvre liées à l'eau potable 2021	arr 4986/DIE/FIP	17/06/2021
2021	Renouvellement du réseau hydraulique dans la commune associée de Fetuna	arr HC 8022 DIE/BPT/mm	03/12/2021
		Arr 595 CM	22/04/2022
2021	Maitrise d'œuvre externalisée-AEP Raivavae-Rénovation du réseau de distribution- Tranche 4 RVV T4	arr HC/8024/DIE/BPT/mm	03/12/2021
		arr n°0597/CM	22/04/2022
2021	Maitrise d'œuvre externalisée-Travaux adduction en eau potable urgents-suppression des réseaux amiante-ciment secteur Mataiea (contrat de développement et de transformation)	arr n°599/CM	22/04/2022
		arr HC/8019/DIE/BPT/mm	03/12/2021
2021	Maitrise d'œuvre externalisée-Traaux urgents d'adduction des vallées de Hakahetau et Haakuti	ar HC/8127/DIE/CPT modifié	28/12/2021
		arr n°0598/CM	22/04/2022
2022	Schéma directeur d'adduction en eau potable de la commune de RURUTU	arr HC/0693/DIE/FIP modifié	26/04/2022
2022	Conduites d'opération, études et maîtrise d'œuvre liées à l'eau potable 2022	arr HC/0711/DIE/FIP	06/05/2022
2022	Etude de la capacité de production d'un captage dans la vallée de Maoroa à Vaiaau	arr HC/0731/DIE/FIP	10/05/2022
2022	Moe externalisée -Travaux urgents du SDAEP de Tahaa	arr 1626/Cm du 17/08/22	17/08/2022
		HC/908/DIE/BPT/mm	28/07/2022
2023	Moe interne-Travaux urgents: Rénovation du secteur Fitii-Haamene-Commune de Huahine	1766/CM	05/10/2023
		HC/0464/DIE/BPT/mm	25/08/2023
2023	Conduites d'opérations, études et maîtrise d'œuvre liées à l'eau potable 2023	HC/0711/DIE/FIP- ARR 325/DIE/FIP	09/06/2023
2023	Actualisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Tumaraa	HC/0487/DIE/FIP	15/09/2023
2024	Maîtrise d'œuvre externalisée des travaux urgents de renouvellement des réseaux hydrauliques du village de Rikitea - Commune de Gambier	HC/289/DIE/FIP	05/06/2024
2024	Maîtrise d'œuvre externalisée des travaux de rénovation du réseau AEP SUD - Tranche 2-1 de la commune de Taputapuatea	HC/290/DIE/FIP	05/06/2024
2024	Conduites d'opérations, études et maîtrise d'œuvre liées à l'eau potable 2024	HC/315/DIE/FIP	11/06/2024

RF
 Chef de Service des Opérations
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 16/01/2025
 987-200015154-20250115-DEL_11_2025-BF